

## PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Greffier trésorier de la susdite municipalité QUE :

Lors d'une séance tenue le 5 août 2024 le conseil de la municipalité de Sainte-Sabine a adopté le règlement # 2024-06-443 intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-06-443 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2007.07.296 INTITULÉ PLAN D'URBANISME, AFIN D'IDENTIFIER LES ÎLOTS DE CHALEUR PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

La résolution no 406-0924 pour l'émission du certificat de conformité par la MRC de Brome-Missisquoi a été adoptée à la séance du 17 septembre 2024. Le présent règlement entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité émis par la MRC, soit le 19 septembre 2024, tel que prévu par la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la municipalité.

Donné à Sainte-Sabine ce 25e jour de septembre 2024.

Chantal St-Germain Directrice générale et greffière-trésorière



## PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Greffier trésorier de la susdite municipalité QUE :

Lors d'une séance tenue le 5 août 2024 le conseil de la municipalité de Sainte-Sabine a adopté le règlement # 2024-06-443 intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-06-443 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2007.07.296 INTITULÉ PLAN D'URBANISME, AFIN D'IDENTIFIER LES ÎLOTS DE CHALEUR PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

La résolution no 406-0924 pour l'émission du certificat de conformité par la MRC de Brome-Missisquoi a été adoptée à la séance du 17 septembre 2024. Le présent règlement entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité émis par la MRC, soit le 19 septembre 2024, tel que prévu par la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la municipalité.

Donné à Sainte-Sabine ce 25e jour de septembre 2024.

Chantal St-Germain Directrice générale et greffière-trésorière